

226C0248
FR0000120404-FS0179

3 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ACCOR
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 mars 2026, la société Wellington Management Group LLP (c/o Wellington Management Company LLP, 280 Congress Street, Boston, MA, 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients, a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 février 2026, le seuil de 5% des droits de vote de la société ACCOR et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 14 092 354 actions ACCOR¹ représentant autant de droits de vote, soit 6,00% du capital et 5,13% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ACCOR sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société Wellington Management Group LLP a précisé détenir 21 371 actions ACCOR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 151 actions ACCOR résultant de la détention de contrats « *depository receipt* » à dénouement physique, portant sur 30 actions ACCOR et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et
- 21 220 actions ACCOR résultant de la détention de contrats « *convertible bond* » à dénouement physique, portant sur 23 212 actions ACCOR et exerçables jusqu'au 7 décembre 2027.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Wellington Management Group LLP a précisé détenir 32 139 actions ACCOR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 13 090 actions ACCOR résultant de la détention de contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions et exerçables jusqu'au 15 mai 2033³ ; et
- 19 049 actions ACCOR résultant de la détention de contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions et exerçables jusqu'au 20 mai 2033³.

¹ Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 4 251 787 actions ACCOR pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

² Sur la base d'un capital composé de 234 707 316 actions représentant 274 691 749 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Sur la base d'un delta de 1.